

ISV8 : <i>Meloidogyne chitwoodi</i> et/ou <i>M. fallax</i> (Nématodes à galles)			
Description : Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle des nématodes à galles (<i>Meloidogyne chitwoodi</i> et/ou <i>M. fallax</i>) dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.			
Résultats :			
Année	Nombre d'échantillons	% conformes	Limite
2010	163	100 %	Non applicable
2009	162	100 %	Non applicable
2008	157	99,47 %	Non applicable
2007	Non disponible	Non disponible	Non applicable
Calcul de l'indicateur : Par rapport à 2009, il y a eu en 2010 un statu quo. Par rapport à 2008, il y a eu en 2009 une augmentation de 0,53 %.			
Interprétation : Cet indicateur est une mesure de la présence des nématodes à galles au sein de la chaîne de production végétale belge. Une hausse de l'indicateur, à savoir une augmentation du pourcentage d'échantillons conformes, démontre dès lors une amélioration de la situation phytosanitaire en Belgique.			
Partie de la chaîne à laquelle se rapporte l'indicateur : Production primaire végétale, négoce des végétaux et produits végétaux (à l'exclusion des importations des pays tiers et des introductions d'autres Etats membres de l'UE), multiplication des végétaux.			
Type de végétal ou de produit végétal : Plants de pomme de terre (survey avec analyses systématiques), pommes de terre de consommation (survey visuel avec analyses en cas de symptômes), légumes de plein champ, céréales et autres cultures.			
Catégorie : Contrôle.			
Justification du choix de l'indicateur : La présence sur le territoire belge d'organismes nuisibles de quarantaine tels que les nématodes à galles pourrait être extrêmement préjudiciable, économiquement parlant, aux productions de végétaux (surtout les légumes racines et les tubercules tels que les scorsonères, les carottes, les pommes de terre) et produits végétaux. Il est dès lors primordial de veiller à maintenir/améliorer la situation phytosanitaire, en vérifiant l'absence de ces organismes.			
Informations supplémentaires : En 1996-1997, il a été démontré que <i>M. chitwoodi</i> tout comme <i>M. fallax</i> étaient présents en Belgique. Les deux espèces de nématodes parasitent aussi bien les monocotylédones que les dicotylédones et ont un très grand nombre de plantes-hôtes, dont la pomme de terre, la tomate, la betterave, le froment, la scorsonère et la carotte. Les nématodes à galles se caractérisent par la formation de nodosités (les galles) sur les racines. La dissémination de <i>M. chitwoodi</i> et de <i>M. fallax</i> peut se faire via la terre contaminée qui adhère aux machines agricoles, via l'utilisation de matériel de reproduction contaminé, via les plants ou les bulbes à fleurs infectés ou via l'eau d'irrigation contaminée. D'autres informations relatives aux nématodes à galles sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.afsca.be/productionvegetale/maladies/nematodesagalles/documents/2008-04-14_ficheMcf_20080414_FR.pdf .			
Cadre légal :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Directive 2000/29/CE du conseil du 08/05/2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté. 2. Arrêté royal du 19/11/1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux. 3. Arrêté royal du 10/08/2005 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux. 4. Arrêté ministériel du 04/07/1996 fixant les conditions dans lesquelles certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets énumérés aux annexes I à V de l'A.R. du 03/05/1994 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux peuvent être introduits ou circuler dans la Communauté ou dans certaines zones protégées de la Communauté pour des travaux à des fins d'essai ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales. 			
L'indicateur répond-il aux critères identifiés ? :			
<input checked="" type="checkbox"/> Mesurable (disposer de données quantitatives) <input checked="" type="checkbox"/> Indépendant (pas de recoupement entre indicateurs)			

- Fiable (sensibilité aux biais)
- Disponibilité des informations dans des rapports ou documents existants
- Pertinent pour la situation sanitaire des productions végétales
- Interprétation claire
- Durable
- L'ensemble des indicateurs doit être représentatif de la chaîne de production des végétaux et produits végétaux

Remarques : Les chiffres comprennent les résultats du survey des plants de pomme de terre, des analyses suite aux inspections visuelles et aux notifications, mais ne comprennent ni les résultats des analyses sur l'étendue des contaminations et leur monitoring, ni les résultats relatifs au contrôle des importations et des introductions.

Des indices laissent supposer que cet organisme nuisible de quarantaine forme un risque émergent.

Commentaire sur les résultats : En 2010 et 2009, bien que les nématodes à gales (*Meloidogyne*) aient été notifiés à diverses reprises en production de légumes de plein champ mais également de pommes de terre de consommation, les résultats des monitoring montrent qu'ils sont toujours absents dans les zones de production de plants de pommes de terre. Un monitoring ciblé annuel (160 échantillons), assuré par les Régions dans le cadre de la délégation, montre également l'absence de ces parasites dans les plants certifiés de pommes de terre produits en Belgique. En 2007, une contamination de pommes de terre de consommation par *Meloidogyne chitwoodi* a été notifiée par un laboratoire.